



Baie-Comeau, le 12 octobre 2007

Monsieur Qussaï Samak, président
Commission du BAPE - Projet de mine de fer du lac Bloom
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Conférence
régionale des
élus de la CÔTE-NORD

625, boul. Laflèche
Bureau 204
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5

Téléphone
(418) 589-5781
Sans frais
1 877 463-5781

Télécopieur
(418) 589-5817

info@crecotenord.qc.ca

Objet : Consultation sur le projet de mine de fer du lac Bloom

Monsieur,

À titre de président de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, je tiens à vous signifier notre intérêt pour le projet de mine de fer du lac Bloom de la compagnie Consolidated Thompson Iron Mines Limited que vous étudiez actuellement. Sans me prononcer sur les détails du projet ou du rapport d'impact, il m'apparaît que sa réalisation pourrait avoir des retombées sociales et économiques positives pour la région.

Historiquement, le secteur minier a été un levier majeur de développement de la Côte-Nord. On y produit annuellement environ 36 % des exportations minérales du Québec. Les retombées liées à la présence de cette industrie se font sentir sur l'ensemble de la région. Aujourd'hui, alors que la conjoncture mondiale semble favorable aux régions possédant un bon potentiel minéral, nous sommes encouragés à l'idée de voir se réaliser des projets comme celui que vous étudiez actuellement.

Par ailleurs, en mai dernier, la Conférence adoptait le Plan de développement de la Côte-Nord 2007-2012, qui contient les orientations et priorités régionales identifiées par les intervenants de la région en matière de développement socioéconomique. Le potentiel minier de la région y figure à plusieurs égards, que ce soit dans l'optique d'améliorer les connaissances sur les ressources minérales, d'augmenter les activités d'exploration et le potentiel de transformation ou de favoriser le développement de projets miniers.

Le projet du lac Bloom se situe dans un secteur qui détient une longue tradition minière. La ville de Fermont a été façonnée par cette industrie et possède déjà de nombreuses infrastructures de nature à faciliter l'accueil d'un tel projet. Cela étant, l'ajout de ce nouveau complexe ne devrait avoir que très peu d'impacts négatifs au plan social puisqu'il ne modifierait en rien la composition de cette collectivité minière et industrielle. De plus, sa réalisation aurait pour effet de

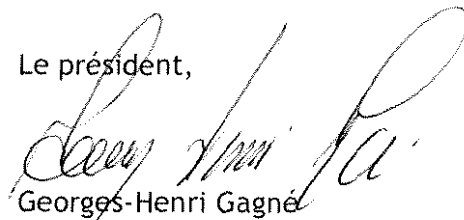
renforcer le pôle minier existant entre les villes de Fermont, Labrador City et Wabush qui compte déjà des sites d'exploitation des compagnies Mines Wabush (Wabush), d'IOC (à Labrador City) et de Québec Cartier (à Mont-Wright).

Le Québec doit saisir l'opportunité que représente la forte demande pour les ressources naturelles, notamment le fer. Pour ce faire, des investissements sont nécessaires dans l'exploitation des sites prometteurs. Dans cet esprit, il nous apparaît souhaitable de consolider et de développer les infrastructures déjà en place (portuaires, ferroviaires ou autres), et ce, afin de minimiser les pressions sur l'environnement.

De ce qui précède, vous aurez compris qu'il est clair pour nous que le secteur minier demeure une avenue des plus prometteuses pour l'avenir de la Côte-Nord. C'est pourquoi je vous remercie, vous et vos collègues du BAPE, d'étudier sérieusement les impacts reliés à la réalisation du projet de mine de fer du lac Bloom afin d'en assurer, le cas échéant, une implantation harmonieuse dans le milieu nord-côtier.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Georges-Henri Gagné